

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A319/A320/A321

Commande de vol : point dur palonnier (ATA 27)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A319, A320, A321 tous modèles certifiés, tous numéros de série n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 28909 en production ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1130 en exploitation.

RAISONS :

Plusieurs cas de durcissement du palonnier ont été rapportés pouvant conduire à une réduction de la maîtrise de l'avion lors des phases d'approche/atterrissage.

Ce durcissement est dû à un maintien involontaire de la sensation artificielle de direction dans le mode "pilotage automatique" alors que le pilote automatique est désengagé.

Afin de corriger ce défaut la Consigne de Navigabilité 1999-075-128(B) du 24/02/1999 a rendu obligatoire une modification du levier d'engagement/ désengagement du mode pilotage automatique suivant le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1042.

De nouveaux cas de durcissement ont été rapportés après application de cette consigne 1999-075-128(B) qui est annulée et remplacée par la présente consigne qui introduit une nouvelle modification du levier d'engagement/désengagement du mode pilotage automatique.

ACTION :

1. Pour les avions n'ayant pas reçu les modifications 22624 ou 21999, avant le 31 août 2000, sauf si déjà effectué, modifier le levier d'engagement/ désengagement du mode pilotage automatique suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1042 ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1130.
2. Pour tous les avions, avant le 30 juin 2002, sauf si déjà effectué, modifier le levier d'engagement/ désengagement du mode pilotage automatique suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1130.

Aucune action ultérieure n'est requise après accomplissement total du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1130.

.../...

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1042
(ou toutes révisions ultérieures approuvées)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1130
(ou toutes révisions ultérieures approuvées).

La présente Consigne de Navigabilité remplace la CN 1999-075-128(B) qui est annulée par sa Révision 1.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 16 SEPTEMBRE 2000